

**Commission permanente du conseil municipal sur le  
développement culturel et la qualité du milieu de vie**

**ÉTUDE DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE  
RATTRAPAGE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**Rapport de consultation et recommandations**



**Rapport déposé au conseil municipal  
Le 23 mai 2006**

**Montréal** 

## Ville de Montréal

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux comités et commissions du conseil  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.126  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 23 mai 2006

### **La commission**

#### **Présidente**

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement Outremont

#### **Vice-président**

M. Claude Trudel  
Arrondissement Verdun

#### **Membres**

M. Mario Battista  
Arrondissement Saint-Léonard

M. André Bélisle  
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle D. Biron  
Arrondissement Saint-Laurent

M. Karim Boulos  
Arrondissement Ville-Marie

Mme Isabel Dos Santos  
Arrondissement Plateau-Mont-Royal

M. Gilles Grondin  
Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Monsieur Marcel Parent  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la *Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie*, le rapport de la consultation publique tenue le 19 avril 2006 sur l'étude du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 9 mai 2006.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« original signé »

\_\_\_\_\_  
Marie Cinq-Mars  
Présidente

« original signé »

\_\_\_\_\_  
André Maisonneuve  
Secrétaire-rechercheur

« Vitrines des œuvres du savoir, de la connaissance et de l'imagination, les bibliothèques contribuent à la compréhension du monde et deviennent le point de départ de découvertes, de partages, d'appropriations et de créations. Ainsi, elles constituent, au quotidien, une étape essentielle à l'épanouissement et au rayonnement de la culture. »

- *La Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, page 22*

« La bibliothèque est la porte d'entrée, le premier lieu de rencontre avec la culture sous toutes ses formes pour bon nombres de citoyens de tous âges et toutes origines. Et à juste titre: les bibliothèques, et les médiateurs que sont les bibliothécaires, sont des maillons clés de la chaîne de transmission des savoirs. »

- *Extrait du mot de la présidente, Mme Marie Cinq-Mars, lors de l'étude publique du réseau des bibliothèques, le 19 avril 2006*

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
<b>Le processus d'étude publique .....</b>	<b>5</b>
<b>Étude du diagnostic et du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques.....</b>	<b>6</b>
<b>Mise en contexte .....</b>	<b>6</b>
<b>Le diagnostic : un portrait précis du réseau des bibliothèques .....</b>	<b>7</b>
<b>Les normes minimales de service .....</b>	<b>7</b>
<b>Les heures et les jours d'ouverture .....</b>	<b>8</b>
<b>Les activités de médiation: un virage nécessaire .....</b>	<b>8</b>
<b>Les collections (livres et documents) .....</b>	<b>9</b>
<b>Les collections en langues d'origine .....</b>	<b>9</b>
<b>Le personnel (bibliothécaires et employés spécialisés).....</b>	<b>9</b>
<b>Le partenariat avec le milieu scolaire .....</b>	<b>10</b>
<b>La desserte (aires de service et localisation des bibliothèques).....</b>	<b>10</b>
<b>La mise en réseau des bibliothèques .....</b>	<b>11</b>
<b>Le financement du réseau des bibliothèques .....</b>	<b>11</b>
<b>Un défi qui doit rallier les arrondissements, la ville centrale,     les bibliothèques et le milieu .....</b>	<b>11</b>
<b>Commentaires et suggestions du public .....</b>	<b>12</b>
<b>Mémoire déposé à la commission .....</b>	<b>14</b>
<b>Commentaires des membres de la commission .....</b>	<b>14</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>16</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>26</b>

## LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Tel que prévu à son calendrier d'activités, adopté par le conseil municipal le 27 mars 2006 (CM06 0171), la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a procédé à l'étude publique du diagnostic et du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, le 19 avril 2006. La commission a par la suite adopté ses recommandations, à l'unanimité, le 9 mai 2006.

Près de 600 personnes œuvrant, entre autres, dans le domaine du livre, de l'édition et de la recherche en bibliothéconomie ont été invitées à participer à l'étude publique. L'ensemble des maires d'arrondissement et des villes reconstituées, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement et du personnel des bibliothèques de la Ville ont également été invités à participer à l'assemblée. Au total, environ 1000 personnes ont été informées de la tenue de cette étude par le biais d'une lettre d'invitation. De plus, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone ainsi que sur le site Internet de la Ville. Le communiqué et l'avis précisaient les dates des séances publiques de la commission ainsi que les modalités de participation du public.

Au cours de l'assemblée publique, le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal* et un plan de rattrapage ont été présentés par les représentants du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal, soit Mme Louise Guillemette-Labory, directrice adjointe et M. Luc Jodoin, chef de division, de la Direction du développement culturel et des bibliothèques.

L'assemblée publique comportait une période de questions et de commentaires réservée au public. Plus de 40 personnes ont assisté à l'assemblée. La commission y a entendu 13 intervenants. Notons qu'un mémoire a été déposé à la commission par un arrondissement.

M. Benoît Labonté, membre du comité exécutif responsable du centre-ville et de la culture (incluant le patrimoine, les bibliothèques, le marketing et le branding) et maire de l'arrondissement Ville-Marie, ainsi que Mme Soraya Martinez, conseillère associée au comité exécutif pour le centre-ville et la culture et conseillère de ville de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ont répondu aux questions du public et des membres de la commission.

Cette consultation a nécessité quatre séances de travail de la commission afin d'étudier le dossier, de préparer l'assemblée publique, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations. Lors de ces travaux, la commission a pu compter sur la précieuse collaboration de Mme Louise Guillemette-Labory et de M. Luc Jodoin.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur la page Internet des commissions à [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions).

## ÉTUDE DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE RATTRAPAGE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

### Mise en contexte

Il importe de rappeler que le Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, a été l'occasion pour les citoyens, les organismes et les élus de la nouvelle Ville de Montréal de faire du développement du réseau des bibliothèques une priorité.

L'Administration municipale a fait sienne cette priorité d'action et s'est engagée, notamment, par le biais de sa *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, à se doter d'un plan de rattrapage visant la mise à niveau de son réseau des bibliothèques. Le plan repose sur une vaste étude du réseau pilotée par le Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle qui a mené à la réalisation, en 2005, du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal*.

L'objectif principal du plan vise, sur une période de 10 ans, à atteindre la moyenne des services offerts par les bibliothèques des grandes villes canadiennes. En pratique, cela signifie, faire du réseau un service de proximité répondant davantage aux besoins des diverses clientèles et accessible à tous. Plus globalement, ce plan de rattrapage contribuera de manière tangible à faire de Montréal une Ville de lecture, une Ville de savoir.

La mise en œuvre du plan a débuté en 2005 et a coïncidé avec des événements marquant pour Montréal: sa désignation, par l'UNESCO, de *Capitale Mondiale du livre* et l'ouverture de la Grande bibliothèque. Afin d'assurer une continuité des actions, le Service a inscrit à son plan d'affaires 2006 la poursuite de la consolidation du réseau.

C'est donc dans ce contexte d'effervescence des savoirs et de la culture que la commission a procédé à l'étude des priorités d'actions et des normes de qualité prévues au plan de rattrapage du réseau des bibliothèques, plan qui guidera les actions des arrondissements et de l'Administration municipale au cours des prochaines années.

## **Le diagnostic : un portrait précis du réseau des bibliothèques**

Rappelons que dans le Contrat de ville, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal s'entendaient, qu'avant de convenir de la mise en œuvre d'un plan de rattrapage du réseau des bibliothèques municipales, il était nécessaire de réaliser un diagnostic de l'ensemble des besoins du réseau. Le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal* a été réalisé en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications. Les données mesurées portent sur l'année 2002, soit la première année de la constitution de la nouvelle Ville.

La réorganisation municipale, en janvier 2006, a eu pour conséquence le départ des bibliothèques les mieux nanties, affectant du coup le portrait statistique du réseau. Le Service s'affaire d'ailleurs à mettre à jour le Diagnostic, lequel devrait être disponible d'ici quelques semaines sur le portail de la Ville.

Le Diagnostic fait ressortir les disparités entre les bibliothèques de l'Île de Montréal et démontre que le réseau des bibliothèques de la Ville accuse un retard historique à plusieurs égards. Il propose un cadre novateur d'analyse qui s'affirme déjà comme une nouvelle référence en matière de recherche en bibliothéconomie. Il présente de nouvelles pistes d'analyse dont celles concernant les aires de desserte (les territoires desservis par les bibliothèques) et a établi certaines comparaisons avec les grandes villes canadiennes afin d'identifier et de définir des normes minimales de service.

### **Les normes minimales de service**

La Ville de Montréal et les arrondissements disposent d'un portrait détaillé de l'état des bibliothèques. Ce portrait a permis d'établir des objectifs précis et quantifiables ainsi que des normes minimales de service basées sur la moyenne des services offerts par les villes canadiennes de plus de 500 000 habitants. Le Diagnostic fait clairement ressortir les carences du réseau et cible les actions prioritaires à mettre en place, soit:

- l'augmentation des heures d'ouverture (53 heures minimales par semaine);
- l'ajout de personnel pour améliorer, notamment, le service de médiation (1,43 employé par 2000 habitants);
- la mise à niveau des collections (3 livres par habitant);
- la mise aux normes des espaces (57,5 m par 1000 habitants).

Un *comité des normes minimales* a été mis sur pied par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle avec la collaboration des arrondissements afin de réaliser, notamment, un plan d'affaires et l'établissement de normes et de mesures de performance.

## **Les heures et les jours d'ouverture**

En ce qui a trait aux jours d'ouverture, on constate que 60 % de la population n'a accès au service d'une bibliothèque que 286 jours par année, ce qui se traduit par une période de fermeture d'environ deux mois par année. Quant aux heures d'ouverture, la moitié de la population de la Ville a accès ses bibliothèques moins de 53 heures par semaine. Rappelons à cet égard, que la *Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine* avait recommandé, en 2002, d'accorder la priorité à l'augmentation des heures et des jours d'ouverture des bibliothèques afin d'en améliorer l'accessibilité. La commission constate que cette recommandation est encore d'actualité malgré le fait que certains arrondissements aient déjà bonifié les heures d'ouverture de leurs bibliothèques.

## **Les activités de médiation: un virage nécessaire**

La médiation consiste en la réalisation d'activités d'animation, de lecture ou d'écriture, par les agents de liaison des bibliothèques, auprès des diverses clientèles issues des organismes ou des institutions du milieu (écoles, centre de la petite enfance, CLSC, organismes communautaires, etc.). De par sa nature inclusive et éducative, l'activité de médiation contribue à l'intégration des personnes et, plus globalement, à leur développement social et culturel.

La question de la médiation a grandement retenu l'intérêt de la commission. Les programmes de médiation ont nettement pour effet d'augmenter la fréquentation des bibliothèques par les diverses clientèles (les enfants, les adolescents, les adultes en alphabétisation, les nouveaux arrivants et les usagers réguliers). De plus, ces programmes favorisent l'accès aux diverses collections multiculturelles et l'intégration sociale des nouveaux arrivants. Parmi les services adaptés aux divers groupes culturels, mentionnons le programme *Contact*, lequel est financé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Il consiste en l'animation d'activités ludiques dans les cliniques médicales, par exemple, dans le but d'intéresser les enfants aux livres et de sensibiliser les parents aux ressources des bibliothèques.

Au chapitre de la médiation, la Ville de Montréal a investi le moins comparativement aux autres villes canadiennes. La mise en place de programmes de médiation est nécessaire pour aller à la rencontre du lecteur et lui donner le goût de la lecture et pour faire en sorte que les ressources des bibliothèques soient davantage utilisées afin de favoriser, par exemple, les apprentissages après l'école et l'accès au savoir. Il va sans dire que l'embauche d'un personnel spécialisé est un facteur clé de la réussite des programmes de médiation.

Le virage médiation est essentiel afin de contribuer à faire de Montréal une Ville de savoir, de création et d'innovation. La Ville de Montréal dispose d'acquis important pour ce faire: un réseau de bibliothèques structuré et la Grande bibliothèque.



## **Les collections (livres et documents)**

L'objectif énoncé par la *Politique de la lecture et du livre* du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec (1998) établit à trois le nombre de livres par habitant. Sur la base de cet objectif, un déficit global d'environ 1,634 million de livres a été constaté en 2004; il était de 1,242 million en 2002, soit avant le départ des bibliothèques des villes reconstituées.

Il apparaît impératif pour la commission que la Ville de Montréal augmente, dans le cadre de son plan de rattrapage, le nombre des collections du réseau des bibliothèques afin d'atteindre l'objectif visé par la politique, soit trois livres par habitant. Il est à noter que la norme québécoise équivaut à la norme canadienne découlant du Diagnostic.

## **Les collections en langues d'origine**

Les collections en langues d'origine, offertes en 18 langues, sont concentrées principalement dans cinq bibliothèques: Côte-des-Neiges, Rivière-des-Prairies, Plateau–Mont-Royal, Parc-Extension et Mile-End. La bibliothèque Mile-End possède une collection multilingue d'importance. Plusieurs arrondissements à forte concentration d'immigrants n'offrent pas ou peu de telles collections. La gestion de ces collections nécessite un personnel qualifié, ce qui génère des coûts supplémentaires.

Les collections en langues d'origine représentent une richesse culturelle et patrimoniale à partager. La mise en réseau des bibliothèques favorisera le partage et la circulation de ces collections entre les arrondissements. La médiation est, du reste, un moyen très approprié pour faire connaître ces œuvres.

Par ailleurs, la commission est d'avis que la Ville devrait se doter d'une politique de développement des collections multilingues afin de favoriser un plus grand accès à la culture, au patrimoine et au savoir des auteurs étrangers.

## **Le personnel (bibliothécaires et employés spécialisés)**

La *Politique de la lecture et du livre*, citée précédemment, souligne que sans intermédiaire humain, les ressources d'une bibliothèque demeurent sous-utilisées quelle que soit la qualité de l'offre documentaire.

Les bibliothèques de la Ville de Montréal accusent un déficit global de 519 employés dont 132 bibliothécaires (2004) par rapport à la moyenne des villes canadiennes de 500 000 habitants et plus. Les employés, et particulièrement les bibliothécaires, sont des agents importants pour favoriser l'augmentation du lectorat et la fréquentation des bibliothèques par les enfants et les adolescents.

On constate une importante disparité entre les arrondissements au niveau de la dotation en personnel. La majorité des arrondissements se situe au dessous de la moyenne canadienne concernant le nombre de bibliothécaires requis. La norme canadienne des villes de 500 000 habitants et plus est de 0,86 bibliothécaire par tranche de 6 000 habitants.

### **Le partenariat avec le milieu scolaire**

Les bibliothèques municipales contribuent de manière importante aux bibliothèques scolaires en matière de ressources humaines et de collections. Le soutien, évalué à environ 800 000 \$, en 2002, pallie à la pauvreté de l'offre des ressources documentaires des bibliothèques scolaires. En outre, ce partenariat a permis la réalisation d'une foule d'activités d'animation et d'aide aux devoirs.

Le Diagnostic nous suggère qu'il y aurait lieu de mettre en relation le taux important de décrochage scolaire que l'on retrouve à Montréal avec le faible taux de fréquentation des bibliothèques par la clientèle jeunesse, l'un des plus bas au Canada. À ce sujet, l'exemple de la ville d'Helsinki, en Finlande, fait réfléchir: on y observe un taux de décrochage scolaire avoisinant 0,3 % et l'un des taux d'emprunt de documents les plus élevés au monde. De plus, les bibliothèques de cette ville offrent 16 livres par habitant alors que la population de la Ville de Montréal a accès à moins de trois livres par personne.

Le réseau des bibliothèques municipales a un rôle primordial à jouer auprès des enfants et des adolescents afin de favoriser leurs apprentissages et leurs découvertes. Le partenariat avec les écoles est donc à maintenir et à intensifier pour peu que l'on se préoccupe de lutter contre le décrochage scolaire. Cependant, la commission est d'avis que la contribution de la Ville à ce sujet ne devrait pas se faire au détriment de son propre réseau.

### **La desserte (aires de service et localisation des bibliothèques)**

La population que dessert une bibliothèque varie environ entre 2 500 et 80 000 personnes. Un modèle d'analyse de la desserte a été développé afin de prendre en considération la grande variation de la population à desservir. Selon ce modèle, le rayon de desserte d'une bibliothèque devrait varier en fonction de la *densité* de la population. Ainsi, le modèle a permis de démontrer des disparités dans l'offre de service ainsi qu'un déficit important de points de service dans plusieurs arrondissements. Il permet également de planifier l'emplacement des nouvelles bibliothèques de manière à desservir davantage de citoyens.

Il est à noter que la norme québécoise prévoit qu'un point de service doit couvrir un territoire équivalant à un rayon de 1,5 kilomètre. Il s'avère que l'application de cette

norme n'a pas pour effet de résoudre la question des disparités entre les points de services du réseau.

Par ailleurs, la commission estime que la planification de l'offre de service doit se faire dans une perspective réseau et impliquer davantage les partenaires du milieu.

### **La mise en réseau des bibliothèques**

Le plan de rattrapage prévoit un certain nombre de mesures visant la mise en réseau des bibliothèques dont, notamment, l'harmonisation des systèmes informatiques, la mise en place d'une carte universelle d'abonnement et l'offre d'un catalogue en ligne unique pour tous les citoyens de l'Île de Montréal. Ces mesures favoriseront, entre autres, le partage des collections et des ressources, l'accès aux bibliothèques ainsi que la réalisation d'économies d'échelle.

La mise en réseau des services (le catalogage, la saisie de données, les frais de maintenance du réseau, etc.) et des ressources permettrait à la Ville et aux arrondissements de générer des économies estimées à plus de 1 M\$ par année selon la Direction du développement culturel et des bibliothèques.

### **Le financement du réseau des bibliothèques**

La Direction du développement culturel et des bibliothèques évalue à environ 175 M\$ les sommes nécessaires à la réalisation du plan de rattrapage dont une partie sera versée par le biais du programme triennal d'immobilisations. En comptabilisant les sommes récurrentes d'année en année, le total des investissements requis, selon la Direction, se chiffre à près de 250 M\$ pour les 10 prochaines années.

Diverses mesures de financement doivent être envisagées pour assurer l'implantation progressive du plan de rattrapage. Les options de financement qui s'offrent à la Ville et aux arrondissements devront tenir compte du cadre financier de la Ville. La participation financière des gouvernements provincial et fédéral doit figurer à l'ordre du jour des discussions que doit mener la Ville concernant le financement de son réseau. La commission est d'avis que la Ville doit se voir attribuer un financement qui tient compte des particularités sociodémographiques et socio-économiques de sa population dont, notamment, une présence importante de communautés issues de l'immigration et un taux important de décrochage scolaire. Aussi, il serait opportun d'envisager, dans le cadre de mesures de financement novatrices, de faire appel à des donateurs privés.

Par ailleurs, la commission questionne la pratique de certains arrondissements à l'effet d'exiger des frais d'abonnement. Cette tarification est perçue, à juste titre, comme un frein important à l'accès à la culture et au savoir.

## **Un défi qui doit rallier les arrondissements, la ville centrale, les bibliothèques et le milieu**

La mise en place de la nouvelle Ville, en janvier 2006, change quelque peu le portrait statistique et fait apparaître davantage l'urgence d'agir pour la mise à niveau du réseau des bibliothèques. Le défi consiste à mettre en place les diverses mesures de rattrapage tout en sachant que, pendant ce temps, les bibliothèques des grandes villes canadiennes poursuivent leur avancée. La Ville de Montréal dispose d'un réseau étendu et diversifié, une pierre angulaire, pourrait-on dire, sur laquelle la stratégie de mise à niveau pourra se déployer. Ce défi fait appel à la volonté de tous les acteurs concernés pour le partage de l'expertise et la mise en commun des ressources (pensons aux diverses collections par exemple). Sa réalisation nécessitera, entre autres, la collaboration des arrondissements, des services corporatifs, des villes de l'Île de Montréal, du personnel des bibliothèques et des organismes du milieu.

### **COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU PUBLIC**

Les intervenants à l'assemblée publique ont appuyé les objectifs et les priorités définis par le Diagnostic et le plan de rattrapage. Ils ont félicité la démarche de la Ville de Montréal à ce sujet et ont souligné que le Diagnostic constituait un travail de très grande envergure. Les commentaires et suggestions exprimés avaient pour but, entre autres, de bonifier ou de renforcer certains points du Diagnostic et du plan et ont porté sur les aspects suivants:

- la mise à jour du Diagnostic sur la base des données 2006, soit depuis la mise en place de la nouvelle Ville en janvier dernier;
- la collaboration entre les arrondissements et la ville centrale pour assurer la mise en œuvre du plan de rattrapage;
- le financement du réseau des bibliothèques par l'utilisation d'une partie des surplus des arrondissements et de la Ville de Montréal et par l'affectation, au budget des bibliothèques, des revenus de la taxe foncière de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* versée par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, soit 4.3M\$ en 2007;
- la collaboration des bibliothèques privées à la mise en place du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques municipales;
- la construction de bibliothèques et le réaménagement des espaces existants;
- l'avenir des services offerts à la clientèle jeunesse par la Bibliothèque centrale;

- la nécessité de développer des ententes de partenariat entre la Ville de Montréal, les commissions scolaires, les écoles, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec;
- la mise en place de points de service rattachés aux bibliothèques et aux maisons de la culture de la Ville;
- l'importance de développer la mission sociale et éducative des bibliothèques et de bonifier les ententes de partenariat avec les écoles à ce sujet afin de contrer le décrochage scolaire;
- la motivation des employés des bibliothèques, dont celle des bibliothécaires, et l'importance d'obtenir leurs points de vue sur les mises à niveau réalisées au cours des 15 dernières années, ceci afin d'identifier les facteurs favorisant l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques;
- l'adaptation de l'offre de service des bibliothèques à l'environnement Internet;
- l'écart du niveau de service entre les bibliothèques et l'importance d'en tenir compte lors de l'établissement des priorités d'interventions;
- la nécessité de bonifier l'offre des activités de médiation auprès des diverses clientèles (enfants, adolescents, adultes, nouveaux arrivants et usagers réguliers) afin de favoriser l'accès aux diverses collections et, ultimement, d'augmenter la fréquentation des bibliothèques et donner le goût de la lecture;
- l'augmentation de l'offre et de la visibilité des collections des petits éditeurs québécois et des livres publiés par les auteurs;
- les besoins en ressources humaines des bibliothèques de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal, dont celle du district Mile-End compte tenu que cette bibliothèque est fréquentée par environ 50 % d'usagers résidants à l'extérieur de l'arrondissement;
- l'abolition des frais d'abonnement exigés par certaines bibliothèques compte tenu que l'application d'une tarification a pour effet de freiner l'accès au savoir;
- l'intégration des bibliothèques des Villes reconstituées au réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal dans le but de favoriser un plus grand accès au savoir et à la technologie;
- l'augmentation de l'offre des collections multilingues et multiculturelles afin de favoriser l'accès à la culture et au patrimoine des auteurs d'origine diverses.

## **MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION**

Un mémoire a été déposé à l'attention de la commission par l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal. Le mémoire désapprouve les conclusions du Diagnostic relativement à l'état de la situation des deux bibliothèques de l'arrondissement (Mile-End et Plateau–Mont-Royal). Il aborde notamment les problématiques suivantes:

- la prise en compte des ressources humaines et matérielles de la Bibliothèque centrale dans le calcul des données a pour effet de fausser grandement la réalité de l'offre de service des bibliothèques de l'arrondissement;
- les deux bibliothèques sont fréquentées par environ 50 % d'utilisateurs ne résidant pas dans l'arrondissement sans qu'aucune compensation financière ne soit versée à l'arrondissement pour le maintien de l'offre de service et des collections multiculturelles;
- la perte de service pour les citoyens de l'arrondissement résultant de la fermeture et du déplacement (endroit non précisé à ce jour) de la bibliothèque jeunesse gérée par la Bibliothèque centrale.

En définitive, l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal demande que les besoins réels de ses bibliothèques soient reconnus et que leurs ressources humaines et matérielles soient bonifiées en conséquence afin que les citoyens puissent recevoir les services auxquels ils ont droit.

## **COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Lors des discussions en séance de travail et en assemblée publique, les membres ont fait part de leurs commentaires et de leurs préoccupations concernant, entre autres, les points suivants:

- il importe de privilégier une approche globale à la problématique du réseau des bibliothèques de la Ville, ceci afin de garantir un accès équitable au livre pour tous les montréalais. Il importe de s'assurer que les interventions prioritaires identifiées par le Diagnostic soient respectées et éviter l'étalement uniforme entre les arrondissements des budgets dédiés à la mise à niveau du réseau.
- la nécessité d'accroître les heures et les jours d'ouverture afin de favoriser l'accès au savoir et à l'éducation;
- l'augmentation des heures d'ouverture doit s'accompagner d'une dotation adéquate en personnel qualifié (bibliothécaire et agent de liaison) afin qu'il puisse servir de médiateur entre les diverses clientèles et les collections;

- les programmes de médiation doivent être au cœur de la stratégie de mise à niveau des bibliothèques;
- les objectifs du plan de rattrapage doivent contribuer à la mise en place du projet collectif *Imaginer–Réaliser Montréal 2025*;
- les collections des bibliothèques d'un arrondissement devraient témoigner de la pluralité des groupes culturels qui le compose. Ainsi, les collections des bibliothèques varieraient d'un arrondissement à l'autre en fonction des divers groupes culturels sur leur territoire;
- La rotation et la circulation des collections multiculturelles et multilingues entre les arrondissements favoriseraient un plus grand accès à ces œuvres;
- les coûts de gestion de la bibliothèque Mile-End de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal devraient être assumés en partie par l'agglomération compte tenu de sa vocation interculturelle et métropolitaine;
- l'adoption de la *Politique sur le développement culturel de la Ville* et la réalisation du *Diagnostic sur le réseau des bibliothèques* démontrent que l'Administration municipale est sur la bonne voie afin d'effectuer la mise à niveau de son réseau des bibliothèques au cours des 10 prochaines années;
- les mesures du plan de rattrapage doivent favoriser une plus grande accessibilité aux ressources des bibliothèques par les enfants et les adolescents dans le but de favoriser leur réussite scolaire;
- les bibliothèques municipales, les commissions scolaires et les écoles doivent développer davantage d'ententes de partenariats afin d'accroître l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse;
- le financement du réseau des bibliothèques et la récurrence des budgets pour la mise aux normes du réseau sont une question essentielle;
- l'emplacement des nouvelles bibliothèques devrait favoriser la desserte des résidents de plus d'un arrondissement lorsque cela est possible;
- la mise en place, dans les districts, de petits points de service rattachés à une bibliothèque est à évaluer;
- les services itinérants tels que le Bibliobus, le Biblio-courrier et le Biblio-dépôt devraient être réévalués et leur offre ajustée afin qu'ils puissent desservir de manière plus adéquate leur clientèle respective.

## **CONCLUSION**

L'étude du réseau des bibliothèques a suscité un très grand enthousiasme auprès des membres de la commission. Tous reconnaissent l'urgence d'agir et appuient les objectifs et les normes de qualité énoncés par le Diagnostic de même que les mesures proposées visant à mettre à niveau le réseau des bibliothèques. L'adoption à l'unanimité des recommandations témoigne de cette volonté commune. Quant aux intervenants qui se sont adressés à la commission, la grande majorité appuie la démarche de la Ville de Montréal et des arrondissements.

La commission souhaite, par ses recommandations, supporter la poursuite de la mise à niveau du réseau des bibliothèques car il s'agit d'une question vitale pour le développement des personnes et de la culture, question qui interpelle tous les intervenants et tous les élus.



## RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors de la tenue de l'assemblée publique du 19 avril 2006.

La commission remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus d'étude pour la qualité de leurs interventions lors de l'assemblée publique et lors des séances de travail.

La commission tient à souligner que le plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques présenté par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle contribuera de manière tangible, au cours des prochaines années, à faire de Montréal une Ville de lecture et de savoir. En outre, le plan s'inscrit dans le cadre de la mise en place du projet collectif *Imaginer–Réaliser Montréal 2025*.

D'autre part, la commission est consciente du partage de compétences entre les arrondissements et la ville centrale. Ainsi, la responsabilité des bibliothèques relève de la compétence des arrondissements et celles-ci sont appelées à se développer en fonction de particularités locales. La ville centrale, quant à elle, assure la planification, la coordination de l'expertise et l'établissement des grandes orientations visant le développement du réseau des bibliothèques. En ce qui concerne la mise en œuvre des diverses mesures prévues au plan de rattrapage, la ville centrale transmet aux arrondissements les budgets nécessaires auxquels sont rattachés des balises et des mesures de performance que ceux-ci doivent respecter. Ainsi, les recommandations de la commission visant l'amélioration de l'offre de service du réseau des bibliothèques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de rattrapage et des ententes financières relatives à sa réalisation.

La commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal dans le but de bonifier certains aspects du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

## **Recommandations générales**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est engagée par le biais de sa *Politique sur le développement culturel*, adoptée en octobre 2005 par le conseil municipal, à se doter d'un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques;

CONSIDÉRANT que le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal* à l'égard du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal fait état d'importantes disparités et iniquités entre les arrondissements concernant l'offre de service aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de rattrapage prévoit des normes de qualité ainsi que des mesures de performance communes applicables à l'ensemble du réseau des bibliothèques, notamment au chapitre des collections (livres, documents audiovisuels, etc.), des heures d'ouverture, des ressources humaines et de la superficie des espaces;

CONSIDÉRANT que le Diagnostic a identifié, pour chacun des arrondissements, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de service offert aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques de certains arrondissements sont particulièrement désavantagées au regard des normes de qualité prévues au plan de rattrapage;

CONSIDÉRANT que les citoyens de tous les arrondissements doivent avoir accès à une offre de service de qualité;

CONSIDÉRANT l'objectif du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal d'atteindre la moyenne de service des bibliothèques des villes canadiennes de plus de 500 000 habitants;

### **R – 1**

Que la Ville de Montréal s'assure que les normes de qualité minimales et les mesures définies par le plan de rattrapage soient cohérentes avec les priorités d'interventions énoncées dans le Diagnostic notamment au chapitre des collections (livres, documents audiovisuels, etc.), des heures d'ouverture, des ressources humaines et de la superficie des espaces;

### **R – 2**

Que la Ville de Montréal s'assure que la mise en œuvre du plan de rattrapage respecte les priorités d'interventions identifiées par le Diagnostic pour chaque arrondissement;

### R – 3

Que la Ville de Montréal s'assure que les mesures du plan de rattrapage permettent d'atteindre, au cours des 10 prochaines années, la norme moyenne de service des bibliothèques des villes canadiennes de 500 000 habitants et plus.

#### ***Concernant le financement du réseau des bibliothèques***

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à payer à la Ville de Montréal, à compter de janvier 2007, la totalité des taxes foncières afférentes de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, soit une nouvelle source de revenus récurrents de 4,3 M\$ pour la Ville;

CONSIDÉRANT le coût de mise en œuvre du plan de rattrapage évalué à 250 M\$ pour les 10 prochaines années dont près de 30 M\$ en dépenses récurrentes annuellement;

### R – 4

Que la Ville de Montréal affecte de façon récurrente la totalité des revenus de taxation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, soit 4,3 M\$ en 2007, au budget de fonctionnement des bibliothèques afin de soutenir la mise en œuvre du plan de rattrapage.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités un budget de 58 M\$ dans le cadre du *Programme des équipements culturels 2006-2009* pour le financement de projets d'immobilisations tels que le développement des bibliothèques municipales et la mise en valeur du patrimoine religieux;

CONSIDÉRANT que le *Programme des équipements culturels 2006-2009* prévoit que la Ville de Montréal investisse une somme équivalente à celle versée par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal n'a pas reçu, au cours des cinq dernières années, sa juste part des sommes consenties aux municipalités par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec par le biais de ce programme pour la réalisation de projets d'immobilisation ciblant les bibliothèques;  
CONSIDÉRANT que le coût du plan de consolidation est évalué à environ 250 M\$, pour les dix prochaines années, dont près de 170 M\$ en dépenses d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Montréal représente approximativement 25 % de la population totale du Québec;

CONSIDÉRANT les particularités sociodémographiques et socio-économiques de la population de la Ville de Montréal dont notamment la présence importante de communautés issues de l'immigration et le fort taux de décrochage scolaire;

**R – 5**

Que la Ville de Montréal obtienne du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec un minimum de 25 % du budget de 58 M\$ dédié aux municipalités dans le cadre du Programme des équipements culturels 2006-2009 afin de financer ses projets d'immobilisations visant les bibliothèques;

**R – 6**

Que la Ville de Montréal prévoit investir un montant équivalent à la contribution du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec dans son Programme triennal d'immobilisations, dès l'année 2007.

***Concernant les heures et les jours d'ouverture***

CONSIDÉRANT que la *Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie* a recommandé, en 2002, d'accorder la priorité à l'augmentation des heures et des jours d'ouverture des bibliothèques afin de les rendre davantage accessibles aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle au niveau des heures et des jours d'ouverture du réseau des bibliothèques demeure grandement en deçà des besoins exprimés par les citoyens et de la norme canadienne, et ce, malgré la décision prise par certains arrondissements à l'effet d'augmenter les heures d'ouverture de leurs bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques sont fermées pour une période équivalente à deux mois par année pour plus de la moitié de la population;

**R – 7**

Que la Ville de Montréal s'assure que la première mesure à mettre en œuvre dans le cadre du plan de rattrapage soit l'augmentation des heures et jours d'ouverture des bibliothèques de manière à atteindre, en 2007, la norme minimale de service, soit 53 heures par semaine, sept jours par semaine, 52 semaines par année pour chaque bibliothèque.

### ***Concernant la dotation en personnel***

CONSIDÉRANT que les bibliothèques de la Ville de Montréal accusent un déficit global de 519 employés dont 132 bibliothécaires (janvier 2006) par rapport à la moyenne des villes canadiennes de 500 000 habitants et plus;

CONSIDÉRANT que les employés, et particulièrement les bibliothécaires, sont des agents importants pour favoriser l'augmentation du lectorat et la fréquentation des bibliothèques par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT la carence en effectifs du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle par rapport à la moyenne canadienne notamment pour la mise en œuvre et le suivi du plan de rattrapage;

#### **R – 8**

Que la Ville de Montréal prévoit, dans le cadre du plan de rattrapage, doter adéquatement en ressources humaines le réseau des bibliothèques et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de manière à atteindre la moyenne des villes canadiennes de plus de 500 000 habitants à ce chapitre.

### ***Concernant les programmes de médiation et l'embauche d'un personnel spécialisé***

CONSIDÉRANT que les programmes de médiation ont pour effet d'augmenter la fréquentation des bibliothèques par les diverses clientèles tant les enfants, les adultes en alphabétisation, les nouveaux arrivants que les usagers réguliers;

CONSIDÉRANT que les programmes de médiation favorisent l'accès aux diverses collections multiculturelles et l'intégration sociale des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un personnel spécialisé est un facteur clé de la réussite des programmes de médiation;

CONSIDÉRANT le *Programme d'accès à l'égalité et à l'emploi* de la Ville de Montréal;

#### **R – 9**

Que la Ville de Montréal prévoit, dans le cadre du plan de rattrapage, l'embauche de bibliothécaires, d'agents de liaison ou d'employés spécialisés dans le but d'augmenter l'offre des programmes de médiation (*Contacts, Mots partagés, Les livres dans la rue, etc.*) auprès des clientèles particulières, soit les enfants, les adolescents, les familles, les personnes des divers groupes culturelles, les retraités

et les handicapés et que l'embauche du personnel respecte l'engagement de l'Administration en matière d'accès et d'égalité en emploi.

### ***Concernant le nombre des collections***

CONSIDÉRANT un déficit global évalué à environ 1,634 million de livres (janvier 2006) par rapport à l'objectif de 3 livres par habitant établie par la *Politique de la lecture et du livre* du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec (1998);

#### **R – 10**

Que la Ville de Montréal augmente, dans le cadre de son plan de rattrapage, le nombre des collections du réseau des bibliothèques afin d'atteindre la norme québécoise de 3 livres par habitant telle qu'énoncée par la *Politique de la lecture et du livre* du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec (1998);

### ***Concernant les collections en langues d'origine diverses***

CONSIDÉRANT que les collections en langues d'origine représentent une richesse culturelle et patrimoniale à partager;

CONSIDÉRANT que les collections multilingues sont offertes en 18 langues, mais concentrées principalement dans cinq bibliothèques de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe actuellement aucune norme québécoise en matière d'acquisition de collections en langues d'origine;

#### **R – 11**

Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de développement des collections multilingues afin de favoriser un plus grand accès à la culture, au patrimoine et au savoir;

#### **R – 12**

Que la Ville de Montréal assure, dans le cadre de son plan de rattrapage, une plus grande circulation et diffusion des collections multilingues par le biais du réseau des bibliothèques de manière à augmenter l'accès à la culture et au patrimoine des auteurs étrangers.

### ***Concernant la mise en réseau des bibliothèques***

CONSIDÉRANT que la mise en réseau des bibliothèques favorisera, entre autres, le partage des collections et des ressources, l'accès aux bibliothèques et la réalisation d'économies d'échelle,

#### **R – 13**

Que la Ville de Montréal poursuive, dans le cadre de son plan de rattrapage, l'harmonisation des systèmes informatiques du réseau des bibliothèques, la mise en place d'une carte universelle d'abonnement et l'offre d'un catalogue en ligne unique pour tous les citoyens de l'Île de Montréal;

#### **R – 14**

Que la Ville de Montréal incite, dans le cadre de son plan de rattrapage, les arrondissements à regrouper certaines de leurs activités, notamment, le traitement des collections (acquisition, reliure et catalogage) dans le but de générer des économies d'échelle;

#### **R – 15**

Que la Ville de Montréal prévoit réinvestir dans le budget de fonctionnement des bibliothèques des arrondissements les économies d'échelle générées à la suite du regroupement d'activités.

### ***Concernant le partenariat avec les bibliothèques scolaires***

CONSIDÉRANT la contribution importante des bibliothèques municipales aux bibliothèques scolaires en matière de ressources humaines et de collections, évaluée à environ 800 000\$ en 2002;

CONSIDÉRANT que l'accès aux ressources documentaires est un facteur important de la réussite scolaire;

#### **R – 16**

Que la Ville de Montréal accentue, dans le cadre de son plan de rattrapage, ses partenariats avec les commissions scolaires et les écoles afin d'augmenter l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse dans le but de lutter contre le décrochage scolaire.

## **R – 17**

Que la Ville de Montréal examine la possibilité d'établir, dans le cadre de son plan de rattrapage, un partenariat avec les commissions scolaires à l'effet de développer des points de service dans les écoles publiques ceci dans le but de desservir davantage la clientèle jeunesse.

### ***Concernant la gratuité d'accès aux bibliothèques***

CONSIDÉRANT que les frais d'abonnement exigés dans certaines bibliothèques constituent un frein important à l'accès à la culture et au savoir;

## **R – 18**

Que la Ville de Montréal incite les arrondissements concernés à abolir leurs frais d'abonnement afin de favoriser davantage l'accès aux bibliothèques.

### ***Concernant la mise à jour des données du Diagnostic***

CONSIDÉRANT le caractère évolutif du portrait statistique du réseau des bibliothèques depuis la mise en place de la nouvelle Ville en janvier 2006;

## **R – 19**

Que la Ville de Montréal prévoit une mise à jour annuelle du Diagnostic afin qu'il reflète le plus justement possible l'évolution de la situation du réseau des bibliothèques au regard des normes de qualité établies.

CONSIDÉRANT que le fait d'inclure les données de la Bibliothèque centrale au Diagnostic engendre à un certain niveau une distorsion de la situation réelle des bibliothèques de certains arrondissements,

## **R – 20**

Que la Ville de Montréal procède à des ajustements au Diagnostic en excluant, notamment, les ressources matérielles et humaines de la Bibliothèque centrale de manière à dresser un portrait plus réaliste de la situation de certaines bibliothèques.

### ***Concernant la construction ou l'aménagement de bibliothèques et les économies d'échelle***



CONSIDÉRANT les coûts importants pour la construction d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT le cadre financier serré de la Ville et la nécessité de maximiser les investissements en immobilisations en regard de l'amélioration des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la population à desservir par chacune des bibliothèques du réseau se répartit et se concentre différemment d'un arrondissement à un autre;

## **R – 21**

Que la Ville de Montréal s'assure, dans le cadre de son plan de rattrapage et de son Programme triennal d'immobilisations, que le choix de l'emplacement des nouvelles bibliothèques et de leurs relocalisations ou agrandissements soient réalisés en tenant compte, notamment, de la nécessité de desservir la population de plus d'un arrondissement.

## ANNEXE

---

### Liste des intervenants à l'assemblée du 19 avril 2006

Régine Horinstein	Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Diane Mittermeyer	Université Mc Gill Graduate school of library and information studies
Catherine Clément-Talbot	Conseillère d'arrondissement – Pierrefonds-Roxboro
John Dinsmore	Président bibliothèque Fraser-Hickson
Sandra O'Connor	Citoyenne
Chantal Vaillancourt	Les Amis de la bibliothèque de Montréal
Philippe Côté	Atelier du patrimoine urbain de Montréal
Sam Boskey	Ancien conseiller municipal (NDG)
Louis Rastelli	Archive Montréal
Martin Charrette	Bibliothèque de Roxboro
Henry Loiselle	Les Amis de la bibliothèque de LaSalle
Claude Lemire	Les Amis de la bibliothèque de Montréal
Anastasia Khouri	Université Mc Gill

### Mémoire présenté

Un mémoire a été présenté par l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal.

